

Ecrit par le 22 juillet 2024

(Vidéo) Axiome a relevé le 'Jerusalema dance challenge' et s'étend à la Martinique

Le cabinet d'expertise comptable [Axiome associés](#) vient de participer au 'Jerusalema dance challenge'. Ce phénomène viral est né avec la chanson enregistrée à Johannesburg en 2019 par le DJ sud-africain Master KG, de son vrai nom Kgaogelo Moagi, et la chanteuse Nomcebo Zikode.

Malgré des paroles en zulu, langue peu parlée par le reste du monde, la chanson a connu un immense succès avec plus de 341 millions de vues sur You tube. Ce 'hit' est également la deuxième chanson la plus 'shazamée' (ndlr : recherchée sur l'application Shazam) du monde l'an dernier. Mi-août 2020, 'Jerusalema' était aussi classée numéro 1 du top 10 sur i-Tunes en Afrique-du-Sud, en France, en Allemagne et dans plusieurs autres pays.

97% de satisfaction

Auparavant, en février 2020, Master KG a publié une vidéo d'un groupe venant d'Angola dans laquelle il a été taggué. C'est à ce moment-là que le #JerusalemaDanceChallenge est lancé. Depuis, la chorégraphie a été reprise des dizaines de milliers de fois à travers le monde avant que les collaborateurs d'Axiome ne s'en emparent à leur tour.

Malgré un contexte sanitaire et économique difficile, ces derniers ont, en effet, lancé fin 2020 une enquête de satisfaction auprès de 520 clients de ce cabinet créé en 1986. Face à ces retours plus que positifs (97% de satisfaction), les collaborateurs d'Axiome ont donc décidé de participer au Jerusalema challenge pour démontrer la cohésion des équipes dans chacun des cabinets Axiome.

Un nouveau venu rejoint le groupement

Par ailleurs, le cabinet d'expertise comptable MLD Compta Conseil (MLD2C) situé à Ducos en Martinique rejoint le groupement Axiome associés. Créé en 2008, le cabinet généraliste avec une prépondérance des secteurs de l'immobilier, des services et des entreprises du tourisme a été repris en 2020 par [Sabrina Lot-Devot](#) et Philippe Mas, déjà associés chez Axiome Delta à Arles et Tarascon. Il compte deux collaboratrices pour répondre aux besoins des clients antillais.

Leader régional et 42^e cabinet national, Axiome associés regroupe 50 associés et près de 330 collaborateurs, le groupe est implanté à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La-Grande-Motte, Le-Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Tarascon, Thuir et maintenant Ducos dans les Antilles. En 2019, ce spécialiste de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes en Occitanie et Provence a réalisé un chiffre d'affaires de 24M€.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Expertise comptable et audit : Axiome Provence change de dirigeants



Le cabinet d'expertise comptable et d'audit [Axiome Provence](#), intégré au groupe [Axiome Associés](#), change de dirigeants. [Philippe Lechat](#) (voir photo ci-dessus), fondateur du cabinet Axiome Provence, associé avec [Bernard Coron](#) et [Nadia Esposito](#), annonce, en effet, son départ en retraite à compter du 1er janvier 2021. En remplacement, les nouveaux associés d'Axiome Provence sont [Anne Dideron](#), Philippe Mas et [Olivier Roger](#), experts-comptables et commissaires aux comptes, déjà dirigeants de cabinets membres du groupe Axiome Associés.

Cette opération, préparée depuis 2017, permet de regrouper trois cabinets sur le bassin économique du delta du Rhône : Axiome Provence à Avignon, [Axiome Dideron](#) à Nîmes et [Axiome Delta](#) à Arles et Tarascon.

Renforcer la position du groupe

Ecrit par le 22 juillet 2024

« Les équipes actuelles d'Avignon vont continuer à accompagner les entrepreneurs, dirigeants associatifs, professionnels libéraux, tant en expertise comptable qu'en gestion financière, gestion sociale, conseil juridique et fiscal. Les valeurs du cabinet - proximité, excellence, réactivité - demeurent les fondamentaux essentiels de cet accompagnement, explique Axiome Associés. Cette transmission renforce la position du groupe comme partenaire majeur des entreprises, associations et professionnels libéraux sur la Région Sud Provence et Occitanie. »

Les nouveaux associés seront les nouveaux signataires des mandats de commissariat aux comptes qui restent traités de manière opérationnelle par les équipes d'Avignon. Philippe Lechat restera présent tout au long de l'année 2021 pour accompagner la transition.

Un service complet

Créé en 1986, Axiome Associés est un acteur majeur de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes en Provence et Occitanie avec un chiffre d'affaires de plus de 24 M€ en 2019. Rassemblant 50 associés et 330 collaborateurs, le Groupe est implanté à Arles, Avignon, Nîmes, Aigues-Mortes, Alès, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La Grande Motte, Le Grau du Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Tarascon et Thuir. Certifié AFAQ 9001-2015, partenaire de PVB- Avocats (implanté à Avignon, Nîmes et Montpellier) et membre du groupement national Différence, il est leader régional et 42^e cabinet national.

« Nous proposons un service de proximité et complet aux dirigeants dans la gestion quotidienne de leur entreprise : expertise-comptable, audit, conseil, fiscalité, juridique, formation, gestion sociale, ingénierie informatique », explique Philippe Lechat.

Ordre des experts-comptables : haro sur les braconniers du chiffre

Le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables renforce son engagement contre l'exercice illégal de la profession «Parce que lutter contre ce fléau, c'est protéger et accompagner les entrepreneurs et préserver l'économie», raison pour laquelle l'Ordre déploie une campagne de communication plutôt offensive.

«Dans le contexte actuel, certaines entreprises TPE/PME (très petites et moyennes entreprises) ou artisans fragilisés deviennent des cibles privilégiées de l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable », indique Marie Alvarez-Garzon, présidente de la Commission exercice illégal du Conseil

Ecrit par le 22 juillet 2024

supérieur, « nous assurons une lutte continue contre ce fléau pour protéger et accompagner les entreprises, mais aussi pour préserver la confiance dans notre métier et l'image de notre profession. Malgré tout, il sévit toujours, alimenté par l'ingéniosité féconde et la malhonnêteté protéiforme des 'illégaux'. »

Une profession très règlementée

La profession d'expertise comptable est une profession règlementée, il suffit pour s'en convaincre d'une consultation de l'annuaire de l'Ordre sur le site www.experts-comptables.fr pour obtenir l'assurance de l'inscription de son expert-comptable au Tableau de l'Ordre, couvert par une assurance civile de responsabilité professionnelle, tenue par ailleurs, au respect des normes et de la déontologie.

Une nouvelle campagne de communication

La nouvelle campagne de communication, diffusée en septembre et octobre de cette année, en presse nationale, écrite et numérique, magazines et médias spécialisés, s'appuie ainsi sur deux affiches présentant un visage avenant mais des yeux masqués par un bandeau signalant le bon réflexe : consulter l'annuaire de l'Ordre ! Les affiches sont déclinées pour le support numérique en bannières web, publications pour les réseaux sociaux, kakémonos...

Afficher patte blanche

Aujourd'hui, en France, 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs accompagnent 2 500 000 entreprises, principalement des PME et des TPE. En 2019, 197 nouveaux dossiers d'exercice illégal ont été ouverts, et 116 constitutions de partie civile (plaintes devant les juridictions pénales) ont été délivrées par le Conseil supérieur ces 2 dernières années. Ces activités illicites sont passibles de sanctions pénales lourdes comprenant une peine d'emprisonnement d'un an et 15 000€ d'amende.

Le rôle de l'expert-comptable

L'expert-comptable exerce une profession libérale. Il est titulaire du diplôme d'expertise comptable (bac+8) et est inscrit au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. Il est lié à l'entreprise via une 'lettre de mission' pour réviser et apprécier les comptabilités des entreprises ; tenir, centraliser, ouvrir, arrêter, surveiller, redresser et consolider ces comptabilités. Le professionnel est le garant de la régularité des documents comptables. Il s'assure que chaque acte ou fait juridique est correctement traduit dans les comptes de l'entreprise. Par ailleurs, l'expert-comptable respecte un code de déontologie, se soumet à des contrôles qualités et est détenteur d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Ses compétences professionnelles sont régulièrement mises à jour lors d'heures de formation obligatoires et annuelles. Si un comptable est autorisé à faire la saisie des données pour l'entreprise celle-ci doit être transmise à l'expert-comptable pour établir le bilan et les autres analyses de son ressort.

Les risques encourus par l'entreprise

« La traque aux faux experts-comptables a permis une augmentation de 33% entre 2014 et 2015 du nombre de condamnations pour pratique illégale de la profession dans les 4 grandes régions économiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

L'image de la profession

Ecrit par le 22 juillet 2024

Les agissements des illégaux nuisent à l'image de la profession et portent préjudice aux entreprises qui, abusées par les illégaux, confient leur comptabilité avec tous les risques, notamment commerciaux et fiscaux, sans aucune assurance professionnelle.

Des réseaux illégaux transrégionaux

Les réseaux d'illégaux étant souvent transrégionaux, un mouvement concerté des représentants de la profession s'est engagé associant les quatre grandes régions économiques : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, dans la lutte contre les illégaux. «Notre profession doit être en première ligne dans ce combat car, au-delà du danger pour les entreprises et la société, ce fléau représente une concurrence déloyale vis-à-vis des cabinets», souligne Mohamed Laqhila président de l'Ordre régional Marseille-Paca.

Falsification des comptes et... des valeurs

«La menace à court-terme est une falsification de nos valeurs, de notre valeur ajoutée qui constituent la marque Expert-Comptable. Liée au financement du terrorisme et à des activités criminelles nationales et transnationales, la lutte contre les illégaux de notre profession est passée dans une autre dimension et ne peut réussir qu'à travers l'amplification de nos efforts ainsi qu'une répression sévère de ce délit», précise le président.

www.compta-illegal.fr

L'Ordre des experts comptables Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur

La profession en Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 2175 cabinets d'expertise-comptable, 1986 experts-comptables et 472 stagiaires experts-comptables. Elle est réglementée par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 Septembre 1945.

Interview de Nadia Esposito, expert-comptable chez [Axiome associés](#) à Avignon.

L'Ordre des experts-comptable vient de lancer une campagne sans précédent contre l'exercice illégal du métier d'expert-comptable. Celui-ci est-il de plus en plus prégnant ?

«L'exercice illégal de notre métier n'est pas plus visible ni plus croissant qu'auparavant, le sujet traité est un choix de l'Ordre qui veut ainsi communiquer davantage auprès des dirigeants. C'est un rappel qui insiste sur la réelle nécessité de faire la différence entre un professionnel inscrit au Tableau de l'Ordre des experts-comptables et des personnes qui se font passer pour des cabinets comptables alors qu'ils ne le sont pas. Les chiffres sont clairs, en 2019, 197 nouveaux dossiers d'exercice illégal ont été jugés et 116 dossier ont été portés en partie civile. Ça peut paraître peu mais, pour nous, il était important de faire reconnaître la carte de visite et la signature de l'expert-comptable car elles induisent le respect de normes, d'une déontologie et, surtout, que nous avons dûment contracté une assurance responsabilité civile professionnelle alors que les 'illégaux' ne sont pas assurés. Si ceux-ci se 'trompent' dans une déclaration fiscale ou sociale comme les bulletins de salaire, le chef d'entreprise reste totalement démuni car il ne pourra pas se retourner contre ces 'faux' professionnels. Le chef d'entreprise 'trompé' aura à assumer, seul, la totalité du coût du redressement inhérent.»

Comment cela se vérifie-t-il, comment ces informations viennent-elles à vous ?

Ecrit par le 22 juillet 2024

«L'information provient souvent de prospects travaillant avec des 'illégaux'. Ce sont des chefs d'entreprise ou dirigeants d'association, le plus souvent insatisfaits de la qualité du travail fourni, qui, venant nous consulter confessent : 'Ma comptabilité est tenue par M. ou Mme X' ... ».

Face à ce témoignage comment réagissez-vous ?

«Nous alertons le chef d'entreprise sur les risques qu'il encourt en cas d'absence d'assurance de responsabilité civile et du danger de ne pouvoir se retourner contre la personne à qui il a confié la tâche de déclarer la TVA, de dresser un bilan comptable... Souvent c'est d'ailleurs le banquier qui alerte le client en soulignant : «C'est bien, vous m'avez montré votre bilan mais celui-ci ne 'tient pas la route'... Je pense que vous devriez consulter un vrai professionnel, car ce que vous m'avez montré semble inexact, voire 'bidouillé'. Le banquier est, en effet, le premier à demander des documents vérifiés et certifiés. Il relève tout de suite les incohérences.»

Que risque celui qui met en place ce système illégal ?

«Le chef d'entreprise risque en premier lieu de se voir remettre une mauvaise qualité de service, une non-reconnaissance, par le banquier, d'un projet à mener, un lourd questionnement, toujours du banquier, devant une signature inconnue parce que l'expert-comptable engage sa responsabilité avec sa signature !»

Quels sont, pour les entreprises, les bons réflexes à adopter pour éviter toute déconvenue ?

«Le bon réflexe, en 1^{er} lieu, est de consulter l'annuaire de l'Ordre des experts-comptables pour s'assurer de l'inscription de son expert-comptable au Tableau de l'Ordre. Ainsi, l'on sait tout de suite si le cabinet est bien inscrit au tableau de l'Ordre.»

Pourquoi ce 'marché' illégal existe-t-il ?

«Il existe soit par méconnaissance, soit parce que l'illégal fait miroiter au client des honoraires très bas pour un 'pseudo' travail identique. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas du tout les mêmes obligations que les professionnels : accès à la documentation, obligation de contracter une RCP assurance responsabilité civile professionnelle, de formation. C'est un calcul à court-terme. Si le discours peut séduire, le client ne se rend absolument pas compte du risque qu'il endosse !»

L'exercice illégal du métier d'expert-comptable revêt quelles réalités ?

«C'est un peu comme la différence entre un auto-entrepreneur et un artisan inscrit à la Chambre des métiers ! C'est comparer 'Jojo le bricoleur' à un ébéniste -ou autres- de métier. L'illégal ne fait rien dans les règles de l'art, on reste dans l'à peu-près...».

Mais peut-être qu'une comptabilité 'nébuleuse' peut faire l'affaire de certains ?

«C'est possible, mais ils oublient -toujours- la prise de risque sans possibilité de se retourner contre le sous-traitant. Les experts-comptables collaborent à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Nous avons l'obligation de révélation à Tracfin (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) lorsque nous observons, dans l'activité même de la personne, des pièces 'bancales'. Notre métier, c'est traduire une activité économique : des achats, des ventes, des relations employeur-salariés, clients-fournisseurs. Au moment de traduire ces flux, parfois, on se retrouve

Ecrit par le 22 juillet 2024

face à des incohérences. Nous sommes alors soumis à cet effet de révélation auprès de Tracfin. Là, fini l'ordre de mission. On dit au client : 'Nous ne pouvons pas travailler ensemble car ce que vous faites ne répond pas aux normes'. Ces obligations de révélation à Tracfin sont de plus en plus appuyées par le Gouvernement tout comme auprès des banques et des notaires. C'est souvent le chef d'entreprise 'bidouilleur' qui ira voir le comptable idoine. Ces prospects-là ne viendront pas chez nous puisqu'ils veulent passer sous les radars.»

Si on parlait déontologie, respect des normes ?

«Nous avons des obligations de formation, de révélation à Tracfin, de respect des normes comme, par exemple, un expert-comptable ne peut superviser qu'un nombre limité de personnes pour atteindre ses objectifs qualité alors que l'illégal pourra en encadrer autant qu'il voudra avec, bien sûr, beaucoup moins de contrôles des chiffres qui sortent ... La déontologie, elle, est plus tournée en interne, elle consiste à ne pas se dénigrer les uns les autres, à ne pas se faire concurrence. La réglementation fiscale, comptable, sociale, dans notre métier, se modifie en permanence, particulièrement en ces temps de Covid-19 où les textes changent tous les jours avec, par exemple l'activité partielle de longue durée qui n'existait pas avant la pandémie -, des décrets, des ordonnances sortent pratiquement toutes les semaines... La législation change en permanence sur des sujets importants, toujours dans l'intérêt commun et collectif, des chiffres qui doivent traduire une situation réelle et non pas conduire à masquer des situations ou à induire des faits falsifiés comme faire croire qu'il n'y a pas de dettes, ou que le bénéfice est plus élevé. Lorsque nous apposons notre signature, nous attestons que la situation est sincère et véritable et qu'elle traduit bien la réalité du patrimoine et des opérations financières de l'entreprise ou de l'association.»

Ecrit par le 22 juillet 2024



Nadia Esposito, expert-comptable chez Axiome associés à Avignon. DR

Avignon : Axiome Associés parie sur les ailes du papillon pour dompter l'économie

Ecrit par le 22 juillet 2024



ÉVOLUER
pour s'adapter
aux métamorphoses
actuelles

Un papillon s'est glissé dans la communication du cabinet d'expertise comptable Axiome Associés à côté du suricate, du poisson, du caméléon, de la chouette et du flamant rose. «Intervenant dans un contexte de bouleversement économique et financier, il symbolise l'ajustement permanent des cabinets d'expertise comptable, d'audit et de conseil, d'Axiome Associés face aux métamorphoses perpétuelles, relève Bernard Coron, co-directeur du groupe.

«Nous venons de vivre une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui va bouleverser durablement nos habitudes de vie, de travailler, de consommer. Toutes les entreprises devront s'adapter à ces mutations. Axiome Associés a été présent au plus fort du confinement et des fermetures d'entreprises pour proposer aux chefs d'entreprises des outils de gestion de crise. Nous sommes, dès à présent, tous mobilisés pour proposer des solutions permettant aux entrepreneurs de poursuivre leur projet avec espoir mais en se confrontant aux nouvelles réalités des faits.»

Iso 9001

Le cabinet avait obtenu, en mars 2019, la certification 'Iso 9001 : 2015' par l'organisme Afnor-certification pour son système de management de la qualité 'mettant l'accent sur l'amélioration continue,

Ecrit par le 22 juillet 2024

la satisfaction de la clientèle et l'implication active des associés et des collaborateurs'. Axiome Associés est présent à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Frontignan, Jacou, La Grande Motte, Le Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Tarascon et Thuir.

www.axiomeassocies.fr

Chefs d'entreprise, nous vous accompagnons !

Alors que le monde est confronté à la pandémie de Coronavirus, les cabinets d'experts-comptables se mobilisent en Vaucluse pour accompagner les chefs d'entreprise et travailleurs indépendants tétanisés par la conjoncture et son inscription dans le temps. Bernard Coron, président d'Axiome associés, groupe spécialisé dans l'expertise comptable, renseigne ceux-ci sur les précautions à prendre de toute urgence.

«L'ensemble de nos salariés est en télétravail et nous nous réunissons, à la faveur de téléconférences régulières, rassure Bernard Coron, président d'Axiome associés. Nous continuons à tisser du lien puis nous appelons pour faire le point sur les dossiers. Nos chefs de mission sont sur les sorties de bilan, nos collaborateurs spécialisés dans le social travaillent sur les fameuses formules de chômage partiel. Nos clients nous demandent de préciser et de mettre en place les mesures annoncées par le Gouvernement, sur les suspensions de paiement des cotisations sociales et des impôts. Ces mesures ont été faciles à mettre en place. Certains chefs d'entreprise n'ont cependant pas voulu de report de cotisations parce qu'il faudra, à un moment ou un autre, les payer et également parce que les reports ne sont pas faciles à opérer et mobilisent beaucoup de temps.»

Les indépendants

«Le cas des indépendants est le plus difficile à gérer avec la fameuse prime de 1 500€ annoncée pour la fin de ce mois, par l'Etat. Il s'agit de personnes qui travaillent souvent seules et qui se retrouvent ligotées parce que leur chiffre d'affaires est à zéro. Ils ne sont cependant pas visés par les mesures d'urgence de fermeture - ce ne sont pas des restaurants- cependant il représente une part importante de notre clientèle : ils sont formateurs, coach, intervenants en entreprise, communicants, infographistes... et ont subi un arrêt total de leur facturation. Ils ont été les plus inquiets, les plus en demande de conseils. Ils devraient bénéficier de la prime de 1 500€ avec peut-être un renouvellement de celle-ci si la période de confinement s'étend ce qui semble se profiler. Nous leur avons conseillé de faire le report de leurs charges sociales et fiscales, et avons amorcé les démarches adéquates pour bénéficier de cette aide de

Ecrit par le 22 juillet 2024

l'Etat. Celle-ci est destinée aux entreprises réalisant moins de 1M€ de chiffre d'affaires, ayant exercé entre mars 2019 et mars 2020 et ayant observé une baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 70%.»

Cafetiers, restaurants...

«Le gros souci ? Il est subi par les cafetiers, hôteliers et restaurateurs qui ont dû fermer du jour au lendemain. Nous montons leurs dossiers de fermeture obligatoire. Dans ce cas, les entreprises font l'avance du salaire du personnel que l'Etat remboursera les premiers jours d'avril. Ensuite il y a toutes les entreprises qui ne sont pas assujetties à la fermeture obligatoire mais qui ont jugé que leur activité baissait.

Rédiger un argumentaire

«Là il faut 'monter' un argumentaire avec chaque chef d'entreprise expliquant la raison pour laquelle l'activité a diminué : parce que le personnel ne peut plus se déplacer, parce que le fournisseur n'est plus en mesure d'approvisionner l'entreprises en marchandise, parce que leurs clients ne passent plus commande... Là, nous analysons les spécificités de l'entreprise pour justifier de l'activité partielle. Cela peut concerner certains services en contact avec la clientèle mais qui ont pu, par ailleurs s'organiser via Internet pour continuer l'exercice de leur métier. Pour certaines activités il est possible de mettre certaines personnes en arrêt, d'autres seront en activité réduite avec un jour ou deux de chômage par semaine, mais ça ne veut pas dire 100% d'arrêt de l'activité. Notre rôle est alors de conseiller le chef d'entreprise sur les mesures mises en place et tout en ignorant comment la situation va évoluer...»

Vers un allongement de la période de confinement

«Désormais le Gouvernement annonce un allongement de la mesure de confinement et l'angoisse se cristallise sur 'comment cette période va finir' car les mesures sont actuellement mises en place aujourd'hui jusqu'au 30 juin. Il est donc question de faire des demandes assez larges et, après, à ne pas les utiliser. Ce que nous préconisons ? L'autorisation de mettre en chômage partiel tout ou une partie du personnel et tout ou partie de l'activité de un à 3 jours par semaine. Nous faisons une demande globale auprès de l'administration pour, ensuite, l'utiliser de façon raisonnable et raisonnée en fonction de l'activité et de la manière dont l'entreprise peut fonctionner.»

Préparer la reprise

«Nous conseillons aux entreprises de fonctionner quand elles le peuvent et à rester souples pour pouvoir réagir s'il y a une baisse de l'activité ou une reprise, car nous avons eu écho de surfaces de bricolage commençant à rouvrir, notamment par le biais de commandes à distance et de mise en place de livraisons. Là encore, en cas d'ouverture, nous émettons des préconisations règlementaires à nos clients pour garantir la sécurité de leurs collaborateurs.»

Le bâtiment

«La plus grosse difficulté ? Elle concerne le secteur du bâtiment. Nous nous retrouvons avec des

Ecrit par le 22 juillet 2024

entrepreneurs qui voudraient continuer d'exercer leur activité mais qui font face à des donneurs d'ordre qui souhaitent stopper les travaux. Les négociations entre les fédérations, interprofessionnelles et le Gouvernement ont actuellement lieu pour inciter les donneurs d'ordre à maintenir l'activité des entreprises du bâtiment à partir du moment où la sécurité des collaborateurs n'est pas remise en cause et souhaiter que la situation ne se crispe pas avec les syndicats qui veulent plus de garanties quant au respect des gestes barrières ce qui se comprend tout à fait.»

Période d'insécurité

«Aujourd'hui nous sommes un peu dans une période d'insécurité pour les chefs d'entreprise parce que, alors que la Dirrecte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) accepte quasiment tous les dossiers de chômage partiel –sauf si le document est mal rempli, où le bon rib (relevé d'identité bancaire) omis- et que tous les chefs d'entreprise se ruent sur cette démarche – j'insiste sur le fait que ce n'est pas parce que le dossier est accepté qu'il est valable. Il n'est pas exclu que, dans les prochains jours ou à la fin de la pandémie, l'administration ne vérifie pas les dossiers et demande à ce que les chefs d'entreprise prouvent le bienfondé de la mise en œuvre de la démarche. Alors que nous éditons les bulletins de paie du mois de mars, nous sommes dans cette insécurité. Un dossier accepté et enregistré sur le portail de la Dirrecte ne veut pas dire qu'il est validé et l'administration ne donne pas de délai -pour l'acceptation du dossier sur le fond- et pour en informer le chef d'entreprise. Une entreprise suspectée de fraude devra rembourser le salaire payé par l'Etat ainsi que les charges sociales en sus.»

Préparer la reprise

«Nous proposons aux entreprises –autant que possible- de ne pas cesser complètement leur activité et de conserver leur trésorerie afin de préparer la reprise et 'alimenter la pompe'. Les mesures en place sont conçues pour permettre aux entreprises de se sauvegarder et de redémarrer. Et puis tout dépendra de comment l'on pourra reprendre une activité. Restera-t-il des traces de la maladie, pourra-t-on ressortir et reprendre en masse l'activité ou seulement progressivement afin de ne pas être infectés ? Repartirons-nous en 'flèche' ou progressivement ?»

Le festival d'Avignon, poumon économique

«Nous avons, sur Avignon, le souci de la perte du festival. L'ensemble des acteurs de la culture et du tourisme sont très inquiets de savoir comment va se passer le mois de juillet, le 'In' et le 'off', même si les communiqués se veulent rassurants. Comment les troupes de comédiens peuvent-elles répéter leurs créations à ce jour ? Est-ce que les producteurs seront au rendez-vous ? Le festival d'Avignon est un poumon économique. Même si les mesures de confinement sont levées et que le festival n'est qu'à la moitié de sa capacité, cela rejaillira sur tout le monde.»

Les infos pratiques

Se renseigner à partir de www.axiomeassocies.fr Accès à des fiches conseils thématiques : aides BPI, fonds de solidarité, activité partielle, mesures fiscales et sociales, prêts exceptionnels et beaucoup

Ecrit par le 22 juillet 2024

d'autres. Fil d'information actualisé plusieurs fois par jour par Axiome. Des webinaires (ou web-conférences) thématiques en direct pour conseiller les clients, en étant réactif à la situation économique.

Axiomes associés en chiffre

Le groupe Axiome associés est, depuis 33 ans, spécialisé en expertise comptable, en conseil fiscal, social, en formation et en audit. Ses 31 cabinets se déploient sur 17 sites où œuvrent 50 associés et 300 collaborateurs au service de 7 500 clients. Sa stratégie ? «La transformation digitale afin d'apporter des outils de comptabilité en ligne aussi efficaces que performants, souligne Bernard Coron, président d'Axiome associés. Pour cela nous proposons une plateforme web ainsi que de nouveaux services pour simplifier et faciliter la transmission de l'information et des documents comptables tout en optimisant la relation avec votre conseiller.» Nous intervenons particulièrement dans le secteur de l'art et de la culture, des associations, des comités d'entreprise sociaux et économiques, de la construction et de la promotion immobilière, de l'hôtellerie de plein air, des professions agricoles, dans la sphère de l'économie sociale. Nos sphères de compétences ? Le commissariat aux comptes, le conseil, l'expertise comptable, la formation, la gestion sociale et le domaine juridique. Notre plus fort atout ? 'My Axiome', pour la gestion et le pilotage en ligne des entreprises, accessible depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur et quel que soit le lieu où l'on se trouve. La plateforme propose de nouveaux services pour simplifier et faciliter la transmission de l'information et des documents comptables tout permettant de dialoguer avec son conseiller. C'est un espace personnalisé qui permet au chef d'entreprise de disposer de tous ses documents et d'avoir accès à ses comptes, tableaux de bord, centres de gestion, simulateurs, vos agendas... Nous accompagnons l'entreprise dans le cycle de vie de l'entreprise de son démarrage à sa création en passant par l'accompagnement à la croissance jusqu'à sa maturité, sa consolidation puis sa transmission.»

Les cabinets Axiome

Ils sont au nombre de 17 et se situent à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La Grande-Motte, Le Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Tarascon, Thuir.

www.axiomeassocies.fr